



TAXE DE SÉJOUR



MANUEL UTILISATION

DÉCLARATION SUR LE
PORTAIL HÉBERGEUR

MAJ Février 2023



métropole
ROUENORMANDIE

1. INTRODUCTION

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire de la Métropole, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse et qui ont reçu leur identifiant pourront déclarer via la plateforme de déclaration de taxe de séjour :

<https://taxedesejour.metropole-rouen-normandie.fr>

La plateforme de déclaration de taxe de séjour vous permettra également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

2. PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME (PORTAIL) DE DECLARATION DE TAXE DE SÉJOUR.

Taper l'URL : <https://taxedesejour.metropole-rouen-normandie.fr> dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

PRÉSENTATION | **GUIDE HEBERGEUR** | **F.A.Q.** | **MON ESPACE**

métropole
NORMANDIE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

JE DECLARE EN LIGNE

La taxe de séjour intercommunale a été instaurée à l'échelle des 71 communes de la Métropole depuis 2011. Vous avez donc l'obligation de la collecter auprès de vos clients puis de nous la reverser au rythme de deux fois par an.

Les sommes collectées par la taxe de séjour permettant la mise en oeuvre d'**actions de promotion et de communication** à l'échelle de tout le territoire.

Les élus ont choisi le mode de **taxation AU REEL**. Cela signifie que vous devez nous déclarer le nombre de nuitées réalisées dans votre établissement durant la période de taxation pour nous reverser le montant exact que vous avez collecté.

RECHERCHE

OK

NOS COORDONNEES

Métropole Rouen Normandie
SERVICE TOURISME
Le 108

108 allée François Mitterrand
CS 50589 - 76006 Rouen Cedex

02.32.08.38.79
taxedesejour@metropole-rouen-normandie.fr

CALCULATRICE

Simulation taxe de séjour 2019 :
[Accéder au simulateur](#)

DOCUMENTS

- Tarif Taxe de Séjour 2019
- Guide pratique taxe de séjour - version 2019
- Affiche taxe de séjour 2019
- Carte Métropole
- guide utilisation de la plateforme
- guide utilisation pour les plateformes tierces

Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.

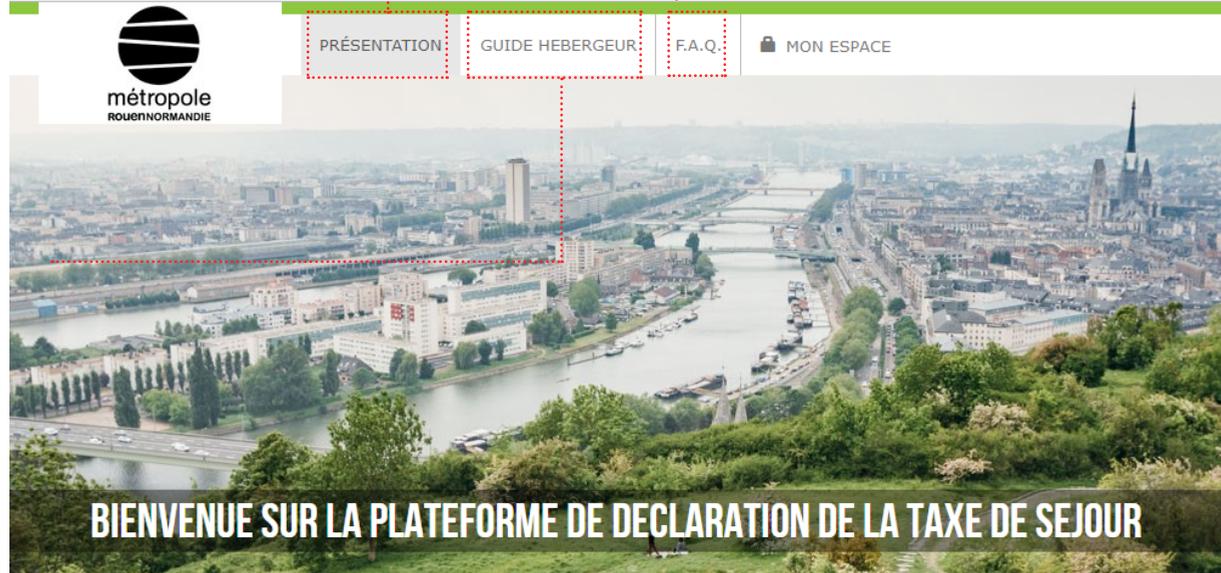
Le **simulateur** vous permet d'estimer en amont les montants de la taxe de séjour à collecter auprès de vos clients.

Vous pourrez également **télécharger des documents mis à disposition** par le service Taxe de Séjour, dans le pavé **Documents** situé sur la droite de l'écran

1
LA PAGE ACCUEIL

2

LA PAGE PRÉSENTATION



3

LA PAGE GUIDE HÉBERGEUR

Cette page vous présente les **textes de lois** qui encadrent la Taxe de séjour.

4

LA PAGE FAQ

Cette page répond à des questions récurrentes sur la Taxe de Séjour.

5

LA PAGE MON ESPACE

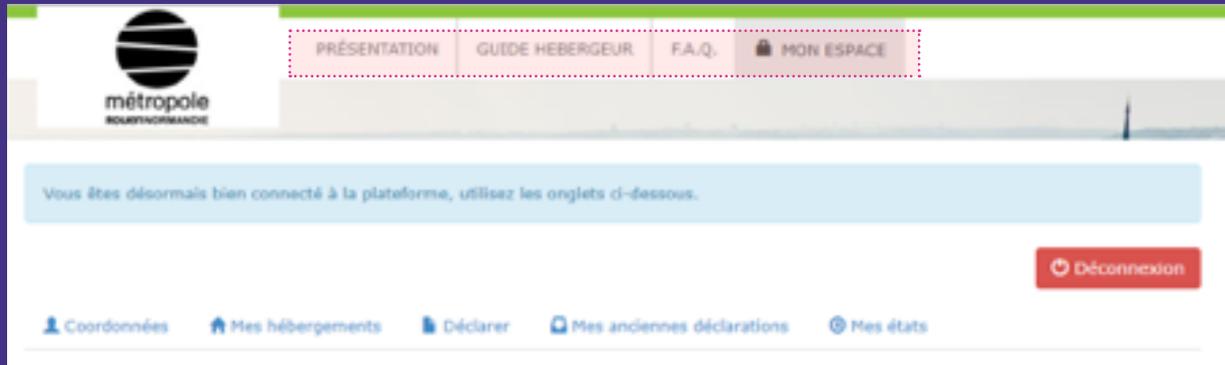
Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « **MON ESPACE** » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »

Si besoin, vous pourrez cliquer sur **Identifiant** ou **Mot de passe oublié** pour recevoir vos accès par mail.

3. VOTRE ESPACE PERSONNEL

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.



1 ONGLET COORDONNÉES

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



2 ONGLET MES HÉBERGEMENTS

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



5 ONGLET MES ETATS

Une fois votre déclaration effectuée, votre état récapitulatif se trouve dans l'onglet Mes Etats.

Période	Total	Télécharger Récapitulatif
1er semestre 2019	2 316,80 €	📄
2ème semestre 2018	1 648,90 €	📄

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.

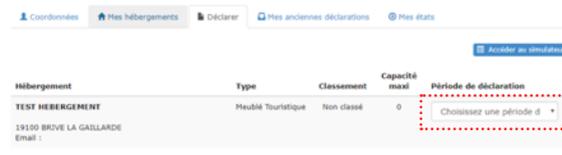
4 ONGLET MES ANCIENNES DÉCLARATIONS

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « **reçu** ».

Mode	Hébergement	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel	HOTEL	07/07/2019	janvier 2019	276.80 €	📄	📄
Réel	HOTEL	07/07/2019	fevrier 2019	348.00 €	📄	📄
Réel	HOTEL	07/07/2019	mars 2019	349.60 €	📄	📄

3 ONGLET DÉCLARER

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.



Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « **Choisissez une période de déclaration** » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Rendez-vous en paragraphe 4 pour savoir comment effectuer votre déclaration.

Vous pouvez effectuer votre déclaration une fois que la période sera sélectionnée dans l'onglet « Déclarer » et la modifier si besoin durant la période de déclaration.

Lorsque la période est terminée, vous ne pourrez plus modifier votre déclaration dans la plateforme. Toutefois en cas d'erreur, vous pouvez informer le service tourisme de la Métropole Rouen Normandie qui se chargera de corriger les erreurs de déclaration.

Le formulaire de déclaration se présente à vous, une fois que vous aurez sélectionné la période à déclarer dans l'onglet « Déclarer » de votre espace personnel.

Lorsque vous accédez à votre formulaire de déclaration, celui-ci est présenté sous la forme de deux blocs :

■ **COLLECTE DIRECTE PAR L'HÉBERGEUR** : Ce premier bloc est réservé aux hébergeurs touristiques qui louent leurs nuitées en direct sans passer par des opérateurs numériques (ex : Airbnb, Booking...). Cela correspond à la collecte « directe », c'est-à-dire le montant de la taxe de séjour que vous avez encaissé directement pour votre hébergement et dont la déclaration génère l'envoi d'une facture.

Si vous n'avez pas loué sur une période donnée, vous avez la possibilité dorénavant de cliquer sur le bouton « Aucune déclaration » mais vous devez néanmoins cliquer sur « déclarer » pour valider la déclaration.

■ **COLLECTE VIA UN OPÉRATEUR NUMÉRIQUE** : Ce deuxième bloc correspond à la collecte de la taxe de séjour par des « opérateurs numériques » (ex : Airbnb, Gîte de France, Abritel...). Votre déclaration dépendra de votre type d'hébergement et de votre classement.

Attention : Si vous ne passez que par des opérateurs numériques pour louer votre hébergement touristique, vous devrez toutefois effectuer une saisie à «0» dans tous les champs du bloc "Collecte directe par l'hébergeur".

1. SI VOTRE HÉBERGEMENT EST CLASSÉ

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Accéder au simulateur

HOTEL CW *** - Tarif applicable : 1.10 €

DÉCLARATION PERIODE 2

Collecte directe par l'hébergeur

Description	Nombre de nuitées
Plein tarif	0 x 1.10 €
Exonérées	0 x 0 €
Nombre de personnes logées	

Justificatif
Titre : Justificatif_logeur_...
Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Total 0 nuitée - 0.00 €

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE « COLLECTE DIRECTE PAR L'HÉBERGEUR » ?

■ Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées **non exonérées**

▶ Méthode de calcul : **Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

Total des nuitées « Plein tarif » du mois : 48 nuitées

> à renseigner dans le champ « **Plein tarif** »

■ Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées **exonérées**

▶ Méthode de calcul : **Nombre de personnes «Exonérées» x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées

Total des nuitées « exonérées » du mois : 16 nuitées

> à renseigner dans le champ « **Exonérée** »

■ Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant le mois exonérées et non exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 personnes

■ Le champ « **Justificatif** » vous permet de télécharger votre registre du logeur pour justifier du montant déclaré sur la plateforme pour la période. En cliquant sur « **choisir un fichier** », vous pourrez sélectionner votre fichier dans vos dossiers et le choisir pour le télécharger (format accepté : PDF, Excel, Word)

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE « COLLECTE VIA UN OPÉRATEUR NUMÉRIQUE » ?

La plupart des opérateurs numériques sont indiqués dans la liste, si besoin une ligne « Autres » vous permettra de saisir les nuitées de plateformes non mentionnées.

Collecte via une plateforme	Nombre de nuitées	Montant
Abritel Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Airbnb Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Booking Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Clévacances Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Expedia Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Gîtes de France Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Homelidays Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Leboncoin Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €
Autres Collecte directe par la plateforme	0 x 1.10 €	0 €

■ Le champ « **Nombre de nuitées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées

▶ Méthode de calcul : **Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuits = 14 nuitées,

4 personnes X 7 nuits = 28 nuitées,

3 personnes x 2 nuits = 6 nuitées.

Total des nuitées « Plein tarif » du mois : 48 nuitées

> à renseigner dans le champ « **Plein tarif** »

■ Le champ « **Montant** » se calculera tout seul en fonction du tarif applicable par rapport à votre type d'hébergement et votre classement.

Cette partie ne générera aucun appel à paiement puisque les opérateurs numériques sont censés reversés à la collectivité les montants collectés. Cependant, il est important de saisir correctement les informations pour que le service Taxe de séjour puisse estimer le montant par plateforme et affiner leurs statistiques.

■ Cliquez sur « **Déclarer** » pour valider votre formulaire.

2. SI VOTRE HÉBERGEMENT EST NON CLASSÉ

Au préalable, il vous appartiendra d'appliquer le pourcentage retenu par la collectivité et d'effectuer vos calculs de façon journalière en vous aidant de la calculatrice mise à votre disposition sur la page d'accueil (cliquer sur la dernière ligne du tableau pour enregistrer le pourcentage). Une fois vos calculs effectués, vous pourrez reporter les montants sur la plateforme de déclaration. L'affichage sera le suivant :

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE « COLLECTE DIRECTE PAR L'HÉBERGEUR » ?

The screenshot shows a web interface for a declaration form. At the top, there are navigation tabs: 'Coordonnées', 'Mes hébergements', 'Déclarer', 'Mes anciennes déclarations', and 'Mes états'. A button 'Accéder au simulateur' is visible. Below the navigation, a blue box displays information: 'CHAMBRE NC Non classé - Taxe de séjour au pourcentage : 1.00% | Tarif le plus haut voté par la commune : 2.50 €, plafond à 2.30 € | soit un tarif plafonné à 2.30 €'. The main section is titled 'DÉCLARATION PERIODE 2' and contains several input fields:

- Collecte directe par l'hébergeur**
- Nombre de nuitées assujetties**: Nombre total de nuitées louées à des personnes assujetties (input field)
- Nombre de nuitées exonérées**: Nombre total de nuitées louées à des personnes exonérées (input field)
- Nombre d'occupants**: Nombre total de personnes logées (input field)
- Nombre d'assujettis**: Nombre total de personnes assujetties (non exonérées) (input field)
- Taxe de séjour collectée sur la période**: (input field) €
- Justificatif**: Votre registre du logeur (input field) Titre : Justificatif_logeur_ (input field) Choisir un fichier (button) Aucun fichier choisi (button)

■ Le champ « **Nombre de nuitées assujetties** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant la période par les personnes logées assujetties.

▶ Méthode de calcul : **Nombre de personnes x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées,

4 personnes (dont 2 enfants) X 7 nuitées = 14 nuitées,

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

Total des nuitées du mois : 34 nuitées

> à renseigner dans le champ « **Nombre de nuitées** »

■ Le champ « **Nombre de nuitées exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant la période par les personnes logées exonérées.

▶ Méthode de calcul : **Nombre de personnes x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes adultes X 7 nuitées = 0 nuitée,

4 personnes (dont 2 enfants) X 7 nuitées = 14 nuitées

Total des nuitées du mois : 14 nuitées

> à renseigner dans le champ « **Nombre de nuitées** »

■ Le champ « **Nombre d'occupants** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant la période, qu'elles soient assujetties ou exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 personnes

■ Le champ « **Nombre d'assujettis** » correspond au nombre total de personnes assujetties accueillies durant la période.

▶ Méthode de calcul : **Nombre de personnes « assujetties » x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 9 personnes

> à renseigner dans le champ « **Nombre d'assujettis** »

■ Le champ « **Taxe de séjour collectée sur la période** » correspond au montant total en euros que vous avez collecté sur la période au titre de la taxe de séjour pour les personnes logées et assujetties.

Le simulateur est accessible à tout moment dans le formulaire de déclaration pour vous permettre d'estimer le montant de la taxe de séjour collecté.

■ Le champ « **Justificatif** » vous permet de télécharger votre registre du logeur pour justifier du montant déclaré sur la plateforme pour la période.

En cliquant sur « **choisir un fichier** », vous pourrez sélectionner votre fichier dans vos dossier et le choisir pour le télécharger (format accepté : PDF, Excel, Word)

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE «COLLECTE VIA UN OPÉRATEUR NUMÉRIQUE» ?

La plupart des opérateurs numériques sont indiqués dans la liste, si besoin une ligne « Autres » vous permettra de saisir les nuitées de plateformes non mentionnées.

Collecte via une plateforme	Nombre de nuitées	Montant
Abritel Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Airbnb Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Booking Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Clévacances Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Expedia Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Gîtes de France Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Homelidays Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Leboncoin Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €
Autres Collecte directe par la plateforme	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/> €

[Déclarer](#) [Retour](#)

■ Le champ « **Nombre de nuitées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (soit les personnes de plus de 18 ans)

► Méthode de calcul : **Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuits = 14 nuitées,

4 personnes X 7 nuits = 28 nuitées,

3 personnes x 2 nuits = 6 nuitées.

Total des nuitées « Plein tarif » du mois : 48 nuitées

> à renseigner dans le champ « Plein tarif »

■ Le champ « **Montant** » devra être saisi avec le montant de la taxe de séjour que la plateforme a collectée pour vous durant la période.

Cette partie ne générera aucun appel à paiement puisque les opérateurs numériques sont censés reversés à la collectivité les montants collectés. Cependant, il est important de saisir correctement les informations pour que le service Taxe de séjour puisse estimer le montant par plateforme et affiner leurs statistiques.

■ Cliquez sur « **Déclarer** » pour valider votre formulaire.

Pour plus d'informations :

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 Rouen Cedex

Service Tourisme

02 32 08 38 79

12 taxedesejour@metropole-rouen-normandie.fr